



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

concubinage

Question écrite n° 3872

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi concernant les distorsions quant à l'appréciation du revenu dans le cadre d'un couple en union libre. Par exemple, le revenu des deux conjoints sera pris en considération dans le calcul d'une allocation de solidarité suite à la perte d'emploi quand, en revanche, le régime juridique de la pension de réversion interdit au survivant de pouvoir y prétendre, dans le cadre de l'union libre. Il souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur cette question ainsi que les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre dans le cadre d'une future réforme.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3872

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2007, page 5417

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)